

Compte rendu du groupe de travail Mouvement du 10 février 2026

Présents :

Administration : M. BERNARD (SG DSSEN), M. CONSTANTIN (DRH), Mme LEON (DRH adjointe), Mmes MELI et VILLAR (pôle mouvement – cellule mobilité)

Représentants des personnels : Christelle BRANDAN et Laura CAZABAT (FNEC FP-FO), FSU (3), SGEN CFDT (2), UNSA (2), CGT (1)

Le SG général nous explique dans un premier temps qu'il n'a pas été satisfait de la façon dont se sont déroulées les opérations du mouvement l'an dernier. Il a donc souhaité effectuer des modifications qu'il nous présente lors de ce groupe de travail.

- Postes à profil de direction :

Les directions ne seront profilées que lorsqu'il y a une décharge complète (13 classes et plus).

- Liste des postes vacants :

L'an dernier, des mises à jour successives ont eu lieu. Le SG soulève le traitement inégalitaire que cela induit : les collègues qui ont fait leur mouvement les premiers jours n'ont pas eu les mêmes informations que les enseignants qui l'ont effectué le dernier jour.

Le SG souhaite qu'il n'y ait qu'une seule liste de postes vacants, exhaustive, à proposer aux collègues.

A cette fin, les candidatures concernant les postes à profil interviendront avant l'ouverture du serveur, ou après la publication des résultats. Le SG s'engage à respecter un délai d'une semaine pour permettre aux candidats de se positionner.

- Temps partiels et disponibilités

Le SG indique que les réponses seront adressées aux personnels avant l'ouverture du serveur. En effet, les personnels placés en disponibilité perdent le bénéfice de leur poste qui apparaîtra comme vacant dès l'ouverture du serveur.

La fermeture du serveur en fin de vacances ne permettra pas aux collègues de contacter les écoles. Des OS demandent que ce délai soit rallongé. Le SG ne rallongera pas l'ouverture car cela induit une surcharge de travail administratif. Les collègues devront contacter les écoles dès l'ouverture du serveur, et pas à la fin.

Modifications concernant les règles du mouvement :

Des modifications sont apportées concernant les zones de regroupement des postes.

Dans les vœux groupe, les titulaires de secteur (TS) ne sont plus dans le bloc enseignement, ils seront à part. De même, dans les vœux groupe, les chargés d'école ne seront plus dans le bloc enseignement, ils seront à part.

Concernant les affectations hors vœux, et malgré des demandes répétées chaque année, la procédure reste toujours floue : quel barème est retenu ? A priori, le plus petit barème obtenu en faisant la demande.

Comment est traitée l'importance du premier vœu ?

Rappel concernant les justificatifs :

Dès qu'on demande une bonification, il faut renvoyer l'annexe correspondante.

Exemple : pour la répétition du même premier vœu, l'annexe est à remplir.